

MAIRIE DE PARENT

Commission Communale D'ACTION SOCIALE

☎ 04 73 96 61 27
mairiedeparent.adm@orange.fr

INFORMATION

AIDE AU CHAUFFAGE

Hiver 2025/2026

La Commune reconduit son action en faveur des familles domiciliées sur la Commune, rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs frais de chauffage.

Cette aide pourra être attribuée sous conditions de ressources mensuelles inférieures à :

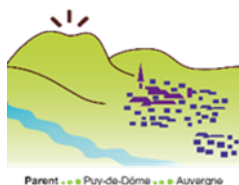
- personne seule	1 000.00 €
- couple ou 1 pers. + 1 enfant	1 500.00 €
- par enfant ou personne en plus	250.00 €

Pour l'hiver 2025-2026, les demandes seront reçues en Mairie jusqu'au 15 novembre 2025 dernier délai.

Etant donné le contexte de crise énergétique, nous serons contraints d'examiner toutes les demandes en même temps afin de répartir le budget de façon équitable.

Pièces à fournir :

- *Dernier avis d'imposition.*



MAIRIE DE PARENT

Commission Communale D'ACTION SOCIALE

☎ 04 73 96 61 27
mairiedeparent.adm@orange.fr

INFORMATION

AIDE AU CHAUFFAGE

Hiver 2025/2026

La Commune reconduit son action en faveur des familles domiciliées sur la Commune, rencontrant des difficultés pour le paiement de leurs frais de chauffage.

Cette aide pourra être attribuée sous conditions de ressources mensuelles inférieures à :

- personne seule	1 000.00 €
- couple ou 1 pers. + 1 enfant	1 500.00 €
- par enfant ou personne en plus	250.00 €

Pour l'hiver 2025-2026, les demandes seront reçues en Mairie jusqu'au 15 novembre 2025 dernier délai.

Etant donné le contexte de crise énergétique, nous serons contraints d'examiner toutes les demandes en même temps afin de répartir le budget de façon équitable

Pièces à fournir :

- *Dernier avis d'imposition.*